



## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT du 26 SEPTEMBRE 2022

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h10

Le secrétariat de séance est confié aux représentants des parents (APE).

Mme La Proviseure soumet l'ordre du jour de la séance modifié comme suit à l'approbation des membres du C.E.

- Point *1.5 Comptes du FSE* disparaît et devient *1.5 Calendrier des examens blancs*
- Point *2.2 Financement cours CNED*

*Votants : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 14*

Madame La Proviseure soumet au vote des membres du CE le CR du CE du 30 juin pour approbation. Mr Fontan demande une modification du texte de la page 3 concernant l'utilisation du bureau de Mr Essegahier : la mention « espaces dédiés au travail pour les enseignants » sera ajoutée et le vote du CR du CE du 30 juin est donc repoussé au prochain CE.

*Vote reporté*

### **I - Acte relatif au fonctionnement de l'établissement**

#### **1.1- Bilan de rentrée :**

En introduction, Mme la Proviseure indique que la rentrée s'est parfaitement déroulée, sans masque ce qui a rendu l'ambiance plus festive et conviviale et que tous les postes ont pu être pourvus.

Le personnel non enseignant a assuré avec sérieux et professionnalisme toute la préparation logistique pour garantir à nos élèves et aux enseignants une rentrée sereine et techniquement réussie.

Tous les enseignements sont donc assurés pour les élèves.

Elle souligne l'arrivée de Mme VALLÉE, qui supplée Mme BARES, CPE, en congé de maternité.



L'effectif est à ce jour de 1222 élèves, répartis comme suit:

- 1<sup>er</sup> degré : 580 (25 classes)
- Collège : 381 (16 divisions)
- Lycée : 261 (12 divisions)

Nous sommes donc à +39 élèves, essentiellement sur le lycée (2<sup>nd</sup>e, 1<sup>ère</sup> et terminale).

On remarque l'arrivée de 107 familles (203 nouveaux élèves).

Il est à noter que des mouvements d'élèves peuvent être relevés en cours d'année, dans le sens des départs et des arrivées, nos familles étant en majorité françaises expatriées à Milan pour des raisons professionnelles ; il s'agit soit d'expatriés soit de familles qui s'expatrient en Italie.

En termes de répartition par nationalité, 50% des familles environ sont françaises et 50% sont donc non-françaises, en grande majorité de nationalité italienne. Il est important de noter que les familles franco-italiennes sont considérées par le Lycée comme françaises.

Recrutement tardif :

- M.Gilles TOUTEVOIX – Professeur d'arts plastiques, prend ses fonctions au 03 octobre

## **1.2) Protocole sanitaire**

Madame La Provisseure confirme l'allègement du protocole sanitaire en vigueur adossé à deux textes :

- Un texte du Ministero dell'istruzione du 19 août 2022
- Un texte du Ministero della salute du 31 août 2022 qui régit les modalités de gestion des cas COVID

Il en résulte que le port du masque n'est plus obligatoire dans l'établissement ni pour les élèves ni pour les personnels. Si la famille le souhaite, un élève peut porter un masque.

Le respect de la distanciation n'est plus nécessaire, mais la direction maintient la pratique des gestes barrière.

En cas de cas COVID, le médecin de famille décide de la durée de l'isolement, le texte prévoit 5 jours.

La notion de cas contact a disparu.

L'EAD ne se met pas en place.

Question de l'APE : pourquoi l'EAD ne serait-il plus possible puisque cela a déjà été fait, par exemple pour des enfants qui seraient en bonne santé mais immobilisés cause Covid ou non.



Mme Monticino indique que l'EAD est difficile à gérer pour des cas isolés, mais assure que les élèves absents longtemps seront suivis comme cela était le cas avant. Mme Leroy intervient pour rappeler la mise en place de binôme et rappelle que les professeurs principaux assurent le lien, un élève absent n'a jamais été laissé de côté. Mr Muratori indique qu'il est possible de faire passer certains contenus mais que c'est compliqué pour certains types de cours, qui sont difficilement transmissibles (TP, travaux de groupes, exercices en classe). M Fontan précise que les professeurs ne sont pas favorables à l'envoi systématique des cours en cas d'absence et préfèrent accompagner chacun au cas par cas.

### **1.3) Conventions**

Madame La Provisoire informe les membres du CE de la mise en place de 3 conventions.

#### **FLAM (Français Langue Maternelle)**

Le dispositif FLAM vise à soutenir des associations qui proposent à des enfants français à l'étranger, dans un contexte extrascolaire, des activités autour de la pratique du français en tant que langue maternelle.

La reprise s'est effectuée le 17 septembre.

Convention Club Stendhal, sous la houlette de Mme Maria Franco Della Torre : la reprise aura lieu le 3 octobre 2022.

Il est à noter que la journée des associations a eu lieu cette année le 14 septembre 2022. L'APE indique que la fréquentation à la journée des associations était beaucoup moins importante que pour les journées d'inscription pré-covid. Mme Franco Della Torre indique que les personnes ont perdu l'habitude du club Stendhal mais précise qu'elle a reçu de nombreuses demandes par email et que les cours sont tous quasiment pleins.

La garderie a repris le 19 septembre 2022 avec 1 à 4 jours au choix. Elle accueille une trentaine d'élèves par jour, une soixantaine d'enfants étant inscrits au service ce trimestre. L'étude surveillée du CP au CM2 est également proposée de nouveau, avec une vingtaine d'élèves inscrits.

#### **Convention Médecin scolaire et Psychologue scolaire**

Depuis le 1er septembre, nous accueillons un nouveau médecin scolaire, le Docteur TRAD qui parle anglais, français et italien. Il est présent 2 demi-journées par semaine, les mardis et jeudis.

La Dottoressa GRAZZINI est chez nous depuis presque 1 an, nous nous réjouissons de notre collaboration. Elle est présente le mardi matin. Le représentant des élèves demande s'il serait possible de rappeler aux élèves qu'elle est disponible. Mme Monticino indique que cela a été précisé à la rentrée à chaque classe. Toutefois, les élèves ont reçu beaucoup d'informations les premiers jours et elle convient avec Mme Leroy de redonner l'information sur la présence de la psychologue au sein de l'établissement.



#### **1.4) Charte des mails**

Madame La Proviseure présente aux membres du CE la charte des mails qui a été présentée en Conseil Pédagogique et transmise à l'APE. Mme Monticino annonce qu'un travail va être fait avec les élèves quant à l'usage de la messagerie interne par les élèves. La charte n'a pas encore été validée par les enseignants, elle sera donc soumise lors du prochain CE à l'approbation des membres du CE pour son adoption au sein de l'établissement.

*Vote reporté*

#### **1.5) Calendrier des examens blancs**

Madame La Proviseure passe la parole à Mme LEROY qui présente le calendrier des examens blancs pour l'année 2022/2023.

Mme Leroy indique qu'il s'agit d'une première ébauche pour le calendrier des classes à examen.

1ère :

- écrit blanc de français : 1 en novembre, 1 en janvier puis 1 en mai
- oral blanc de français : 1 début mars et 1 juste avant épreuve de juin

3ème :

- 2 DNB blancs : fin janvier et fin mai
- La soutenance orale du brevet aura probablement lieu fin mai
- Les écrits seront a priori les 14 et 15 juin

Term :

- EPS : CCF mi-novembre, en février puis en mai avec en plus une date de rattrapage
- Philo : 4 dates pour des entraînements (ce sera un travail progressif) : novembre / février / fin mars et mai
- Spécialités : 1<sup>er</sup> entraînement début décembre et second en février.
- Épreuves prévues en mars
- Esabac : entraînement en décembre avec HG et littérature. En parallèle, épreuve en LVA pour les non-esabac. Second entraînement au mois d'avril. Les épreuves Esabac sont fixées au 31 mai pour la littérature et au 01 juin pour HG
- LVB : 2 entraînements prévus par blocs de 2 heures le vendredi en fin d'après-midi.
- Semaine pour les oraux des élèves de Terminale en Mai

Remise en œuvre de l'attestation de langue vivante : pas encore confirmée par les instances.



### Autres :

- PIX à prévoir, dates pas encore fixées dans le calendrier
- À prévoir également : dates pour ASSR pour 5eme et 3eme
- Orientation : forum des métiers le 18 novembre avec des écoles françaises et italiennes et le salon virtuel Studyrama début décembre avec un accompagnement des élèves par l'établissement
- Dates Idoneità et Terza Media pas encore disponibles, les examens ont habituellement lieu en juin

Il s'agit de données à titre indicatif, le calendrier doit être validé en conseil pédagogique.

## II - Actes relatifs au contenu ou à l'organisation éducatrice

### 2.1) Voyages et sorties scolaires

Mme La Provisseure propose de passer au vote sur la charte des voyages et sorties scolaires – modifiée sur le nombre des accompagnateurs des voyages et sorties pour collège et lycée. 1 pour 12 au collège, 1 pour 15 au lycée avec 2 accompagnateurs obligatoires quel que soit le nombre d'élèves.

*Votants : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 14*

Madame La Provisseure rappelle les conditions dans lesquelles doivent se faire les sorties et les voyages cette année.

Pour rappel, les voyages déjà votés lors du CE du mois de juin :

- 2nde / 1ere / Term : Rome (latinistes)
- 1ere / Term : Briançon (SVT)
- 2nde : Ski Clavière (EPS) - décembre
- Tous les 5<sup>ème</sup> : Polidoro avec profs d'EPS – juin

Question de Mr Callot : comment font les familles qui ne peuvent pas se permettre de payer les voyages. Mr Joubert indique que la caisse de solidarité de l'école est activée pour les élèves boursiers français. Pour les autres, la caisse de solidarité de l'APE peut prendre en charge tout ou partie des frais sur étude de dossier. Les familles sont invitées à contacter directement l'APE.

Madame La Provisseure passe la parole à Madame La Provisseure-Adjointe qui présente une demande tardive pour un voyage à la **Biennale de Venise** pour les élèves de 1ère. Montant max : 380 euros pour (3 jours et 2 nuits).



Mme La Provisseure propose de passer au vote sur le montant et la faisabilité de ce voyage.

*Votants : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 14*

Madame La Provisseure passe la parole à Madame La Provisseure-Adjointe qui présente une demande **pour un voyage à Berlin**. Pour les élèves de Terminale germanistes et option HLP. Montant max :375 euros.

Mme La Provisseure propose de passer au vote sur le montant et la faisabilité de ce voyage.

*Votants : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 14*

Un projet de voyage au festival du film de Lille n'a pas été retenu car l'option était trop coûteuse compte tenu du peu d'élèves concernés (seulement 5) = à retenir pour l'an prochain.

Mr Joubert présente ensuite un point sur les crédits sorties et projets/actions:

- Pour les sorties Primaire, les dépenses au 30/06/2022 s'élèvent à 18096 euros. Sur le crédit de 25000 euros, reste donc un crédit de 6904 euros.

- Pour les sorties Secondaire, les dépenses au 30/06/2022 s'élèvent à 13975 euros. Sur le crédit de 25000 euros, reste donc un crédit de 11025 euros.

- Pour les projets/actions Primaire, les dépenses au 30/06/2022 s'élèvent à 22728 euros. Sur le crédit de 25000 euros, reste donc un crédit de 2272 euros.

- Pour les projets/actions Secondaire, les dépenses au 30/06/2022 s'élèvent à 22494 euros. Sur le crédit de 25000 euros, reste donc un crédit de 2506 euros.

## **2.2) Financement cours CNED**

Lorsqu'un enseignement **obligatoire** n'est pas proposé au sein de l'établissement, une famille peut solliciter la direction afin de faire suivre des cours du CNED. Le montant pour les cours est alors pris en charge par l'établissement.

Lorsqu'un enseignement **facultatif** n'est pas proposé au sein de l'établissement, le montant des cours est alors pris en charge directement par la famille. En cas de besoin, le lycée peut éventuellement régler à la place de la famille et lui refacturer ce montant ensuite (cas lorsque les frais de scolarité sont pris en charge par l'employeur par exemple).

Mr Joubert demande le vote pour autoriser le lycée à effectuer cette opération comptable.

*Votants : 14*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

*Pour : 14*



### III - Questions Diverses

L'APE s'interroge sur le rayonnement du lycée Stendhal en Italie, de sa représentation/visibilité auprès des instances italiennes. Le Cocac adjoint indique le lycée Stendhal enregistre la meilleure progression en termes de nombre d'élèves parmi les lycées français en Italie, avec 1222 élèves sur les 4400 au total. La difficulté de recrutement au Primaire n'est pas une exception, c'est une problématique que rencontrent de nombreux établissements à l'étranger. Mme Monticino ajoute que les relations avec les instances locales sont très bonnes et que cela fera aussi partie de la mission du nouveau chargé de communication qui arrivera le 07 novembre.

Puis, dans un autre registre, l'APE indique que les artistes mandatés par leur association pour les fresques dans les cours du Lycée Stendhal commenceront le 27/09. L'APE souhaiterait étendre le projet initial de la cour du Secondaire pour laquelle il était seulement prévu d'intervenir sur un petit pan de mur à côté d'une fresque existante. Serait-il possible de recouvrir cette fresque et de permettre aux artistes de faire une fresque plus grande qui apporte un peu de peps et de nouveauté ? Bien entendu, l'APE financerait la peinture supplémentaire nécessaire. Mme Monticino accueille la proposition avec enthousiasme et propose d'en parler avec le CVL. L'APE indique qu'il y a une contrainte de temps puisqu'il faudrait profiter de la présence des artistes pour ce faire. Alessia Cerra qui suit le projet se mettra en relation avec la direction pour suivre le dossier.

Mme Monticino remercie le conseil. La séance est clôturée à 20h15

Le secrétaire de séance,  
Laurence Meyer

La Provisseure et Présidente,  
Emmanuelle MONTICINO



